

La petite mort d'un grand homme

Le mercredi des cendres 2024, le 14.2., après l'hommage national à Jacques Delors le jour des Rois, Epiphanies, un autre rite sera célébré pour le défunt avocat humaniste Robert Badinter.

La tristesse est immense et unanime pour la disparition de l'homme comme pour l'achèvement de son œuvre.

Le père de dépénalisation de l'homosexualité en 1981 dans un pays des Lumières, l'abolitionniste de la peine de mort la même année, militant pour imposer cette mesure absurde dans le monde entier, l'inspirateur des lois contre l'homophobie et contre l'antisémitisme laisse une trace culturelle mémorable.

Néanmoins, dans notre actualité certaines conséquences de ces lois paraissent discutables.

L'homosexualité et l'hétérosexualité ont été traitées sans différences devant la loi dans certains pays européens bien avant l'arrivée au pouvoir, du Parti Socialiste en France : la Tchécoslovaquie par exemple à sa naissance en 1918 dans son premier code pénal. Dans autres régions, elle n'avait jamais été remarquée comme anormale (chez certains bouddhistes par exemple) ! Certes, les surenchères successives, propres à la juridiction française (...pacs puis mariage pour tous, puis possibilité d'adopter et surtout de « concevoir » des enfants pour les couples du même sexe, changement de sexe....) ont plutôt attisé les préjugés et réveillé les haines cachées. La loi statue mais les habitudes durent : si j'applaudis à la dépénalisation de l'homosexualité et à l'égalité des droits notariaux ou sociaux qui résultent de la reconnaissance d'un couple comme un foyer commun de la société, même avant d'avoir des enfants, je suis confus devant l'homophobie et la marginalisation qui s'éternisent et le harcèlement permanent et ubiquitaire, et, à l'inverse, devant les demandes loufoques et ubuesques, comme par exemple, pour les hommes de devenir enceints et au frais de la société de plus ! J'exagère, certes. Robert Badinter n'en est pas responsable ni initiateur.

Il me semble incommode de se débarrasser de la peine capitale complétement en l'effaçant, car elle fait historiquement partie de l'arsenal pénal et symbolique de l'humanité. Je suis tout à fait d'accord avec Robert Badinter que c'est une peine irréversible, inhumaine, barbare, finale, capitale.....elle n'est même pas dissuasive, certes, mais elle est efficace comme une protection *post factum* de la société. Je suis aussi d'accord avec lui que tout système pénitentiaire français est purement punitif, écrasant et donc inefficace, inhumain. Je suis aussi d'accord que l'application des peines et même leurs sentences sont trop banalisées. Mais il est dangereux de prétendre qu'il existe une grande et une petite mort, comme certains de nos pseudo-intellectuels parlent de petite guerre. On peut mourir sur le glaive d'un couteau de cuisine, égorgé dans la rue devant son lycée comme Samuel Paty ou Dominique Bernard de la main d'un criminel, mais on peut aussi mourir comme Adolf Eichmann, pendu par un bénévole sous le mandat d'un referendum de la société dans le pays, Israël, qui ne dispose pas de peine de mort depuis sa création en 1947. On peut aussi mourir en faisant de la trottinette ou d'un rhume, comme celui du Covid ! Il n'existe pas de petite mort, comme il n'existe pas de petite guerre ! La mal est absolu. La guerre comme la peine de mort peuvent être justifiées si elles sont nécessaires : je ne vois pas comment autrement nous protéger des cannibales, égorgés en série, et autres divers sadiques en série ... qui sortent au bout de leur peine du système carcéral plus hardis et plus détruits à l'intérieur (si cela était possible...) qu'avant leur incarcération. Je ne suis pas pour que la peine

de mort devienne une peine « banale » mais elle peut rester comme une « arme atomique » dans l'arsenal de riposte de la société menacée. Elle peut être sollicitée par exemple uniquement par le Président qui est aussi l'incarnation d'un procureur suprême et elle peut exiger un referendum pour pouvoir être délivrée....la barbarie sociétale ne sera pas moindre, mais son efficacité sera indélébile, symbolique et « officielle », car sans aucun doute il y a des moyens de pégre pour l'appliquer sans trop de considérations morales.

Malgré ses réflexions : Un grand homme nous a quitté. Gloire à lui et gloire à son œuvre !